



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

euro

Question écrite n° 33039

## Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir prie M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de bien vouloir lui faire savoir quelles dispositions ont été prises pour aider les personnes âgées à mieux appréhender le passage à l'euro.

## Texte de la réponse

Les personnes âgées ont toujours fait l'objet d'une attention particulière de la part des pouvoirs publics s'agissant du passage à l'euro. Le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie mène depuis 1996 des études qualitatives et quantitatives sur l'ensemble des populations pour mieux cerner les difficultés qu'elles pourraient rencontrer. Les études quantitatives ont montré jusqu'à un passé récent que les personnes du troisième âge se préparent avec une certaine sérénité à l'arrivée de l'euro : les niveaux d'adhésion et de confiance sur le sujet se situent à un niveau élevé même si l'on a pu constater une certaine diminution de ces résultats ces derniers mois. Par ailleurs, les études qualitatives continuent de fournir des résultats très encourageants puisqu'elles font apparaître que les personnes âgées maîtrisent les connaissances sur l'euro quelles que soient leurs catégories. Globalement, concernant l'attitude vis-à-vis de l'euro, les critères de revenu et de niveau d'études apparaissent plus discriminants que celui de l'âge. Les personnes âgées n'en constituent pas moins un public prioritaire dans la phase d'apprentissage de l'euro précédant l'introduction des pièces et des billets le 1er janvier 2002. Plusieurs partenariats ont été engagés en ce sens, tant avec la Caisse nationale d'assurance vieillesse ou l'Union des fédérations d'HLM qu'avec le secteur associatif, qu'il s'agisse d'organismes de retraités ou d'associations en contact avec les personnes du troisième âge. Ces actions nationales seront intensifiées. Par ailleurs, elles sont fortement relayées au niveau local avec les trésoriers-payeurs généraux de départements qui mènent des actions complémentaires de proximité. De plus, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie s'est engagé à mettre à la disposition des personnes les plus vulnérables, défavorisées ou handicapées, des convertisseurs simples pour faciliter leur passage à l'euro. Une première dotation de ces convertisseurs sera mise à la disposition de ces publics et notamment des personnes âgées à la fin du premier trimestre de 2000. Ces outils de conversion permettront à ces publics de vérifier que leur pouvoir d'achat n'a pas été modifié par l'introduction de l'euro et que règles d'arrondis de la conversion sont bien respectées par l'ensemble des opérateurs. Enfin, des observatoires départementaux de l'euro ont été créés dans chaque département afin d'assurer le suivi du double affichage des prix des biens et des services en francs et en euros et de jouer un rôle de conciliation à l'occasion des litiges qui pourraient survenir lors de l'introduction de l'euro.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Lenoir](#)

**Circonscription :** Orne (2<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 33039

**Rubrique :** Union européenne

**Ministère interrogé** : économie  
**Ministère attributaire** : économie

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 19 juillet 1999, page 4364

**Réponse publiée le** : 20 septembre 1999, page 5501